



TECHNICIEN-NE EN URBANISME POSTE PERMANENT SYNDIQUÉ - 35 HEURES PAR SEMAINE

Située en bordure du fleuve St-Laurent, la ville de Forestville offre un milieu de vie d'exception, où se côtoient mer, lacs, rivières et forêts giboyeuses. Que ce soient les magnifiques plages durant la période estivale, les couleurs rougeoyantes de l'automne ou l'épaisse neige naturelle de l'hiver, toute la famille y trouvera son compte.

Forestville est une ville à taille humaine, chaleureuse et accueillante et où les services sont complets, accessibles et à distance de transport actif!

Pour revenir aux sources ou reprendre une autre vitesse, pour vivre une première expérience et pour vivre pleinement, c'est à Forestville que ça se passe!

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de la direction générale, la personne titulaire étudie les plans et documents soumis en vue de l'obtention de permis de construction et de certificats d'autorisation conformément aux lois et règlements en vigueur et approuver ou refuser, selon le cas, le permis ou certificats demandés.

- Elle prépare et complète les documents relatifs à la délivrance des permis de construction et aux certificats d'autorisation en conformité avec la réglementation municipale d'urbanisme et autres loi applicable;
- Elle émet des constats d'infraction et en assure le suivi;
- Elle transmet toutes les informations demandées par les citoyens, promoteurs, professionnels, etc., relativement aux règlements d'urbanisme et aux différents règlements municipaux;
- Elle anime les rencontres du comité consultatif d'urbanisme, convoque les réunions, rédige les ordres du jour, les procès-verbaux, et le supporte dans l'avancement de ses dossiers;
- Elle transmet les rapports mensuels à la Régie du bâtiment, Statistique Canada, SCHL ainsi qu'à la CCQ;
- Elle reçoit les demandes de dérogations mineures et procède en conformité avec la réglementation applicable;
- Elle effectue les inspections techniques et détaillées des bâtiments et constructions ayant fait l'objet d'un permis ou certificat aux fins d'assurer la conformité des travaux en regard des règlements applicables;
- Elle effectue toute autre tâche connexe sur demande.

EXIGENCES

- Diplôme d'études collégiales soit, en architecture, en aménagement du territoire ou dans tout autre domaine jugé équivalent. Posséder un minimum de deux ans d'expérience dans la fonction;
- Détenir un permis de conduire de classe 5.

DÉBUT DE L'EMPLOI

- Le plus rapidement possible.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste permanent à temps complet, 35 heures par semaine;
- Le poste est établi à la classe 7 de la convention collective qui se situe entre 25.22 \$ et 29.70 \$ l'heure, selon l'expérience.

RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature avec la mention « Technicien-ne en urbanisme », de la façon suivante, par courrier : Ville de Forestville, 1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0, par courriel : dg@forestville.ca.

Postulez dès aujourd'hui puisque les candidatures seront analysées à leurs arrivées, le poste peut être comblé à tout moment. Toutes les candidatures reçues seront traitées confidentiellement. Seules les candidatures retenues seront contactées.